

L'espace petite enfance

04.98.03.09.22



Conditions d'admission

Etre résident sur la commune de Saint Cyr sur mer

La halte-garderie

Horaires d'ouverture : 8h – 12 h / 14 h – 18 h

Conditions d'accueil : L'accueil se fait à la demi journée (1 à 2 par semaine)
Chaque demi journée sera facturée minimum 3 heures
L'attribution de place fixe est fonction du rang sur la liste d'attente
Collation et goûter sont compris

Tarif : Selon les barèmes de la CAF en fonction des revenus du foyer.
Toute demi-journée réservée est due

La crèche

Horaires d'ouverture : 7 h 30 – 18 h 30

Conditions d'admission : Justifier d'une activité professionnelle des deux parents

Conditions d'accueil : Accueil toute la journée
Les collations, repas et goûters sont compris

Tarif : Selon les barèmes de la CAF en fonction des revenus du foyer

Documents à fournir pour l'inscription

- formulaire de demande d'inscription entièrement rempli (parties 1, 2, 3, 4, 5, et 6.)
- **Photocopie** du numéro d'allocataire à la CAF du var (se trouve sur tous les courriers de la CAF)

Pour les enfants à naître, une pré inscription est possible mais elle devra être confirmée régulièrement (tous les mois) jusqu'à la naissance de l'enfant où elle sera effective.

Tout dossier incomplet ou non à jour (CAF, adresse...) au moment de la préparation de la rentrée ne sera pas pris en compte.